

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 24 JUIN 2025 -

DÉCISION N° 25 - 05 - 025

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 avril 2025 s'est réuni le mardi 24 juin 2025 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

### Décision 1 : La proposition du plan d'équipement en véhicules au titre de l'année 2025.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), défini par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2020, définit notamment les objectifs en dotation de matériels roulants, afin de permettre au corps départemental d'exercer ses missions. Le plan d'équipement annuel relatif aux véhicules doit permettre de répondre à ces orientations, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil d'administration le 10 février dernier, soit 2 M €.

I - Les équipements proposés dans le cadre du secours d'urgence à personne.

Le SDACR préconise que chaque centre soit doté d'au moins une ambulance, afin de répondre aux missions de secours d'urgence à personne qui constituent leur activité prépondérante.

Cette orientation est appliquée depuis plusieurs années au sein du SDIS de la Loire. Le nombre d'ambulance par centre varie ainsi de 1 (pour les centres ruraux) à 3 (pour les centres stéphanois), voir 4 (pour le centre de Roanne). L'établissement public dispose ainsi de 99 engins répartis sur tout le département.

Le plan d'équipement 2025 a vocation à proposer l'acquisition de nouveaux engins en remplacement des véhicules les plus vétustes.

Ainsi, 6 ambulances acquies en 2010 pourraient être réformées en 2025. Elles pourraient être remplacées par 6 nouveaux véhicules acquies dans le cadre du marché établis par les SDIS de la région Auvergne Rhône Alpes, dont un véhicule électrique si le marché établi au niveau de la région AURA le permet.

L'amortissement comptable des ambulances se réalise sur une période de 14 ans mais l'amortissement technique peut être parfois d'une durée supérieure.

A noter que les véhicules neufs sont mis en service dans les centres à forte activité opérationnelle, avant d'être affectés par cascade dans les centres à plus faible activité opérationnelle.

## II - Les équipements proposés dans le cadre du risque incendie « feux de structure ».

Tous les sapeurs-pompiers de la Loire sont formés aux missions incendie. Pour les assurer, le SDIS disposent des moyens suivants répartis selon 3 catégories : Les engins pompes-tonnes, les moyens élévateurs aériens et les moyens appuis eau.

Parmi les engins pompes-tonnes, le SDACR prévoit la présence de fourgons pompes-tonnes et camions citernes. La plupart de ces engins sont polyvalents et disposent de moyens adaptés également au secours routier.

Pour 2025, 2 fourgons pompe tonne secours routier pourraient être commandés, en remplacement des engins acquies en 2003 et 2004. Leur livraison ne devrait toutefois pas être effective avant fin 2026, début 2027.

## III - Les équipements proposés dans le cadre du renouvellement des véhicules de commandement et les véhicules destinés aux transports de personnels et de matériels.

Le SDACR recense également les véhicules de commandement et les véhicules destinés aux transports de personnels et de matériels lors de missions opérationnelles et non opérationnelles.

Les véhicules acquies pendant la période 2007 – 2008 ou à fort kilométrage pourront être réformés et remplacés par de nouveaux engins.

Comme l'année précédente, un véhicule de transport de personnel pourrait être acquis sur le marché de l'occasion.

## IV - Les équipements proposés dans le cadre des risques particuliers.

Aux côtés des risques courants, le SDACR recense des risques particuliers nécessitant la constitution d'équipes spécialisées de sapeurs-pompiers ainsi que la mise à disposition d'engins spécifiques.

Ces engins ayant atteint leur durée d'amortissement comptable et technique pourraient être également renouvelés.

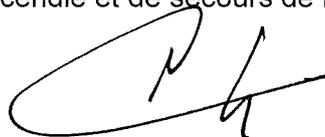
Par ailleurs, un crédit de 184 000 € pourrait être réservé pour procéder à l'aménagement de ces nouveaux véhicules ainsi qu'aux gros travaux de réparation des anciens engins.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique** : Le bureau approuve le plan d'équipement joint dans le document annexé.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER

## Annexe 1 : Plan d'équipement 2025.

### I - Les équipements dans le cadre du secours d'urgence à personne.

Types d'engins	Prix unitaire estimé	Quantité	Prévision de dépenses du lot
Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)	110 000 €	6	660 000 €

### II - Les équipements proposés dans le cadre du risque incendie « feux de structure».

Types d'engins	Prix unitaire estimé	Quantité	Prévision de dépenses du lot
Fourgon pompe-tonne secours routier (FPTSR)	340 000 €	2	680 000 €

### III - Les équipements proposés dans le cadre du renouvellement des véhicules de commandement et les véhicules destinés aux transports de personnels et de matériels.

Types d'engins	Prix unitaire estimé	Quantité	Prévision de dépenses du lot
Véhicules de liaison (VL)	20 000 €	4	80 000 €
Véhicule de transport de personnel (VTP)	50 000 € (achat d'occasion)	1	50 000 €
Véhicule de protection	40 000 €	1	40 000 €
Véhicule d'assistance technique (VAT)	40 000 €	1	40 000 €

### III - Les équipements proposés dans le cadre des risques particuliers.

Types d'engins	Prix unitaire estimé	Quantité	Prévision de dépenses du lot
Véhicule d'intervention milieu périlleux (VIMP)	96 000 €	1	96 000 €
Véhicule d'Interventions animalières (VIA)	40 000 €	1	40 000 €
Véhicule cynotechnique (VCYN)	45 000 €	2	90 000 €